

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, et de restituer dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Juin 1873.

Chronique générale.

Deux lois importantes seront discutées par l'Assemblée avant la grande prorogation du mois d'août : la loi municipale, la loi complémentaire de la réorganisation de l'armée.

Les commissions chargées de la préparation de ces deux lois activent leurs travaux, afin que, les rapports étant prochainement déposés, le jour de la discussion puisse être fixé. Le général Charreton a donné lecture de son rapport à la commission militaire ; quant à la commission de décentralisation, elle s'est occupée samedi, toute la journée, du remarquable travail de M. de Chabrol sur la loi municipale.

M. de Chabrol a fait dans son rapport l'historique complet des lois et de l'organisation municipales depuis 1790, et cette partie de son travail est, paraît-il, un véritable monument d'érudition et de recherches. Puis, il explique comment la commission de décentralisation a été amenée à persister à faire nommer les maires par les municipalités, mais il rappelle les objections de la minorité, et ne laisse dans l'ombre aucun des points qui ont été si longuement discutés depuis un an.

Le rapport de M. de Chabrol sera, avant son dépôt sur le bureau de l'Assemblée, communiqué officieusement, quant aux résolutions qu'il propose au gouvernement, qui lui-même examine en ce moment avec le plus grand soin tout ce qui a trait à l'organisation municipale.

On peut prévoir, dès à présent, que l'accord s'établira entre la Commission et le gouvernement ; car s'il y a des dissidences sur certains points, il y a certainement unanimité sur les grands principes conservateurs de l'ordre et de la sécurité publiques.

Le sieur Ranc est revenu prendre sa place parmi les frères et amis à l'Assemblée. Evidemment l'ex-membre de la Commune se croit à l'abri de toute poursuite et sûr de l'impunité. Des personnes soi-disant bien informées assurent que M. Thiers aurait obtenu jadis en sa faveur une ordonnance de non-lieu.

Le conseil supérieur de la Légion d'honneur s'occupera, dans sa plus prochaine réunion, de l'examen des dossiers de plusieurs légionnaires nommés depuis deux ans.

M. le général du Barail, ministre de la guerre, a offert au général Chanzy le poste de gouverneur civil de l'Algérie.

D'après le *Corsaire*, l'honorable général aurait fait répondre au ministre de la guerre qu'il n'accepterait ce poste qu'autant que le décret de 1870 serait modifié, c'est-à-dire que tout en maintenant un commandant en chef pour les troupes de l'Algérie, le gouverneur civil ne serait plus son subordonné, mais aurait au contraire le commandement suprême.

On lit à ce sujet dans l'*Assemblée nationale* :

« On assure que le maréchal de Mac-Mahon a signé le décret qui nomme le général Chanzy gouverneur général de l'Algérie, avec pleins pouvoirs civils et militaires.

» Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves ; toutefois nous devons rappeler que le général Chanzy a fait toute sa carrière militaire en Algérie, qu'il n'a quittée que pour prendre un commandement à l'armée de la Loire. Nous ajouterons qu'il avait été nommé général de brigade sur la proposition du maréchal de Mac-Mahon. »

Des députés récemment arrivés de leur département disent que les « *adresses de sympathie* » envoyées à M. Thiers de divers points, ont été toutes, SANS EXCEPTION, transmises de Paris aux comités démocratiques de province, qui les retournent avec les signatures recueillies.

On dit que M^{me} la maréchale Bazaine est assez sérieusement malade.

M. le ministre de l'intérieur avait demandé à tous les préfets une note détaillée sur les impressions produites dans les populations par l'avènement du nouveau gouvernement. Les réponses sont faites, et l'on assure qu'elles sont des plus satisfaisantes.

Il est question de convoquer pour la fin du mois de juin les électeurs des six départements où il y a des députés à nommer par suite de décès ou de démissions.

Il serait question aussi dans les groupes d'un projet que l'on prête au gouvernement, et d'après lequel les élections complémentaires n'auraient lieu que lorsque le tiers de la représentation d'un département aurait disparu.

Voilà qui est très-invraisemblable.

La commission relative aux traités de commerce a décidé qu'elle ne s'opposera pas au désir du gouvernement, et ces traités seront soumis à l'examen du conseil supérieur du commerce, pour subir une révision.

Le shah de Perse, qui arrivera très-prochainement à Paris, occupera le palais de la présidence du Palais-Bourbon.

Le shah occupera le rez-de-chaussée du palais.

Le premier étage sera affecté à l'installation de son frère et du grand-vizir. Une partie de la suite se logera au second étage.

Les domestiques habiteront les bureaux, qui vont être appropriés à leur nouvel usage.

Un crédit va être demandé à l'Assemblée pour subvenir aux frais de cette installation.

Il faut avouer que M. Thiers n'a pas beaucoup de chance.

Il invite le shah de Perse à venir à Paris ; il savoure le plaisir d'une entrevue avec un souverain régnant ; il se réjouit de traiter d'égal à égal avec un illustre shah... pas du tout, c'est le maréchal de Mac-Mahon qui va recevoir Nadir-Agha.

Pourvu que l'illustre shah n'aille pas se

tromper quand il verra pour la première fois le Président de la République !

Les processions de la Fête-Dieu, qui avaient été interdites, l'an dernier, par la municipalité radicale de Lyon, auront lieu cette année avec l'éclat accoutumé que la piété des Lyonnais donnait à cette solennité populaire.

On écrit de Marseille que le maire par intérim a refusé d'autoriser les processions ; mais M. le préfet et le général Espivent, assurés qu'ils sont que l'ordre ne sera pas troublé par le libre exercice du culte catholique, ont permis au clergé de faire la procession générale et la procession votive du Sacré-Cœur. Cet acte de justice a été bien accueilli par tous les honnêtes gens.

Il existe à Versailles un splendide verger-potager créé par Louis XIV, et où les plus beaux fruits et les légumes choisis parmi les plus rares n'ont jamais cessé d'être cultivés.

Les dépenses de ce jardin ont toujours été à la charge des souverains qui, par une conséquence naturelle, recevaient pour leur table un choix des produits que le budget de leur liste civile avait servi à créer.

A la chute du dernier empire, ce service a été rattaché au domaine de l'État, et la dépense, inscrite au budget, a été supportée par le Trésor.

Quand M. Thiers fut appelé à la présidence, il demanda, et naturellement il obtint du directeur du potager, qui n'en pouvait mais, que sa table fût gratuitement et abondamment fournie chaque jour par les soins des hommes de ce service.

Il allait, ces jours derniers, en être de même pour le maréchal de Mac-Mahon.

Mais le nouveau Président n'eut pas plutôt connaissance du fait, qu'il donna les ordres les plus formels pour que l'abus, créé par son prédécesseur, cessât immédiatement, et pour que les produits du potager fussent vendus au profit du Trésor, auquel ils appartiennent de la façon la moins contestable.

Nous recevons des nouvelles fort graves de M. Ledru-Rollin.

Il paraît que sa santé donne en ce moment de très-sérieuses inquiétudes à ses amis.

On dit que Rochefort partira au mois de juillet pour la Nouvelle-Calédonie.

Un correspondant, généralement bien informé, dit que les travaux militaires en Prusse sont poussés en ce moment avec la plus grande activité.

On a fait venir d'Italie plus de deux mille ouvriers qui, dès leur arrivée, ont été réunis aux ouvriers allemands, déjà fort nombreux ; aussi les nouvelles fortifications de Metz et de Strasbourg pourront-elles être terminées dans un an au lieu de deux, comme on l'avait annoncé.

Des sommes considérables sont employées à l'achèvement de ces redoutables défenses, qui, ajoute ce correspondant, pourront, avec cent cinquante mille hommes, braver un million de soldats.

En faudra-t-il réellement tant que cela ?

Ainsi que nous l'avons annoncé, on s'occupe activement de la grande revue de l'armée de Paris et de Versailles, à laquelle M. Thiers avait pensé depuis longtemps, et qui sera passée par son successeur.

Nous pouvons, dès maintenant, donner quelques renseignements précis sur cette imposante manifestation militaire.

Cent mille hommes environ seront réunis dans la magnifique plaine de Longchamps, sous le commandement supérieur de M. le général de Ladmirault.

De grandes manœuvres seront exécutées en présence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

On parle notamment du passage de la Seine sur un pont de bateaux.

Après les manœuvres, un premier défilé aurait lieu d'abord par bataillon en colonne, par division à demi-distance, au pas accéléré.

Un deuxième défilé aurait lieu ensuite au pas gymnastique.

L'artillerie défilerait au trot et la cavalerie au galop.

La grande revue sera la bienvenue dans tous les corps de troupes, car on s'attend à de nombreuses décorations.

M. le général de Cissey, qui vient d'être nommé, par décret, titulaire de la médaille militaire, la recevrait, en présence des troupes, des mains de M. le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République.

On nous informe, dit *Paris-Journal*, que des poursuites vont être dirigées, à la requête du ministre de la justice, contre différentes autorités locales du Midi qui ont refusé de faire connaître aux populations les changements survenus le 24 mai dans le gouvernement. — Il est établi aujourd'hui que plusieurs maires des départements de l'Hérault, du Gard et de l'Aude ont gardé pour eux les dépêches officielles, en refusant de se rendre à l'injonction de l'autorité supérieure qui a dû faire procéder elle-même à l'affichage des décisions de l'Assemblée nationale.

M. le maréchal de Mac-Mahon a fait annoncer sa prochaine visite à l'École militaire de Saint-Cyr.

Le maréchal est un ancien élève de l'École, à laquelle il a toujours pris le plus grand intérêt, soit directement ou indirectement.

M. Magne s'est préoccupé, il y a quelques jours, de proposer à la Chambre le retrait de l'impôt qui grève les allumettes.

Cet impôt sera compensé par une combinaison due à l'initiative du nouveau ministre des finances, qu'il doit exposer à l'Assemblée.

Plusieurs mesures d'une haute importance, concernant les journaux étrangers circulant en France, ont été prises, dit-on, dans la dernière séance du conseil des ministres.

Différents groupes de députés de la droite et du centre droit se sont réunis, à Versailles, pour s'occuper, dit-on, de l'opportunité d'une proposition qui aurait pour but de demander que la résidence officielle du Prési-

dent de la République fût fixée au palais de l'Élysée, à Paris.

Certaines considérations politiques ont fait d'abord repousser cette proposition ; cependant il aurait été décidé que le gouvernement serait pressenti à cet égard, et que, selon son avis, le projet de proposition serait maintenu ou écarté.

Le prince Napoléon, dit la *Presse*, s'est rendu à Versailles et s'est inscrit chez M. le maréchal de Mac-Mahon.

Cette démarche n'était qu'un acte de légitime déférence.

On assure que le prince, faisant preuve en cela de tact politique, avait manifesté son intention de ne pas demander à voir le maréchal, afin d'enlever aux adversaires du nouveau cabinet l'occasion de commentaires malveillants.

M. le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu en personne à l'hôtel Bristol, et a laissé sa carte pour le prince.

Le même journal croit savoir que le prince Napoléon doit quitter Paris demain mercredi, se rendant en Suisse.

Une foule immense assistait dimanche à la grande fête hippique de Longchamps.

Dès que le maréchal de Mac-Mahon paraît dans sa tribune, une immense acclamation éclate dans la foule réunie sur le turf. Dans les tribunes, tout le monde est debout : les hommes sont découverts.

Les femmes agitent leurs mouchoirs ; c'est une ovation splendide et spontanée. Le maréchal et la duchesse de Magenta paraissent vivement émus.

Boiard, cheval français, a gagné le grand prix de 400,000 fr.

La publication du journal le *Corsaire* vient d'être interdite.

Voici le texte de l'arrêté relatif à cette interdiction, dont copie a été remise au rédacteur en chef de ce journal :

« Le général gouverneur de Paris, commandant la première division militaire,

» Considérant que le journal le *Corsaire* a organisé, sous le nom de « Scrutin des Cinq sous », une souscription qui doit être recueillie par des receveurs institués dans tous les quartiers de Paris et dont le but réel est de constituer ainsi une véritable association politique permanente et contraire à la loi ;

» Considérant que le journal le *Corsaire*, par la violence de sa polémique et les doctrines anti-sociales qu'il professe, est une menace incessante contre la paix publique et ne saurait être toléré plus longtemps sans danger pour le pays ;

» Considérant enfin que le *Corsaire*, après avoir été l'objet d'une suspension, n'en a pas moins persévéré dans ses attaques contre l'ordre établi ;

» Vu l'avis du conseil des ministres,

» En vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège,

» Arrête :

» Art. 1^{er}. — La publication du journal le *Corsaire* est interdite.

» Art. 2. — M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» Paris, le 8 juin 1873.

» Le général gouverneur de Paris, commandant la première division militaire,

» Signé : LADMIRAULT. »

LA MORT DE M. VITET.

M. Vitet, vice-président de l'Assemblée nationale et membre de l'Institut, est mort vendredi soir, des suites d'une bronchite dont il avait contracté le germe il y a quinze jours.

Il s'est éteint avec le plus grand courage, après avoir été administré par M. le curé des Missions-Étrangères.

La mort de M. Vitet est une perte pour la politique, mais plus encore pour les lettres. Nous nous bornons aujourd'hui à rappeler les dates de cette vie si bien remplie.

M. Vitet (Louis), était né à Paris en 1802.

Destiné d'abord à l'enseignement, M. Vitet débuta dans les lettres à la rédaction du *Globe*, et lorsque arriva la révolution de

1830, il fut porté aux affaires et devint, en 1836, membre du conseil d'État, où il demeura jusqu'en 1848. Membre de l'Assemblée constituante, M. Vitet, qui déjà, en 1834, avait été élu député à Bolbec (Seine-Inférieure), représenta ce dernier département à la Législative, et fit partie, au 2 Décembre, de la réunion de la mairie du dixième arrondissement, dont il fut vice-président. Ces différentes positions n'empêchèrent pas M. Vitet de continuer ses travaux littéraires, dont les principaux sont des *Essais historiques et littéraires* et des *Études sur l'histoire de l'art*.

Déjà membre libre de l'Académie des inscriptions en 1839, M. Vitet entra, en 1848, à l'Académie française, où il occupa le fauteuil de M. Alexandre Soumet.

Sa mort va porter le deuil dans les principales familles du monde orléaniste : il était allié aux de Broglie, aux d'Haussonville, aux Target. Sa nièce épousait récemment M. Jean-Casimir Périer.

M. Vitet était l'un des chefs du centre droit dans l'Assemblée actuelle. Élu par le département de la Seine-Inférieure, il fit partie des quinze membres qui accompagnèrent M. Thiers à Paris pour traiter avec l'Allemagne. Il a été le rapporteur de la proposition Rivet. En 1873, il était président de la commission du budget.

M. Vitet assistait à la séance du 24 mai. Il a voté contre M. Thiers.

On se préoccupe dans les couloirs de l'Assemblée du choix d'un vice-président en remplacement de M. Vitet, décédé.

Les noms de MM. Dufaure et Daru sont mis en avant dans les groupes de la majorité.

Les préoccupations ne sont pas moins vives parmi les Immortels. Le décès de M. Vitet porte à trois le nombre des vacances auxquelles l'Académie va prochainement pourvoir. Déjà plusieurs noms sont mis en avant pour recueillir cette triple succession. Parmi les candidats dont les titres paraissent devoir spécialement attirer l'attention de l'Académie, nous sommes heureux de signaler M. le comte Anatole de Ségur, petit-neveu de M. Philippe de Ségur, et qui a su se rendre digne de perpétuer dans l'Académie la survivance du nom qu'il porte.

LE MARÉCHAL BAZAINE.

Le silence se fait de nouveau autour du maréchal Bazaine. Au dire de quelques personnes bien informées, le maréchal aurait préparé sa défense sur de larges bases ; il ménagerait à ceux qui l'accusent avec le plus d'acharnement la surprise de quelques lettres de l'ex-empereur, propres à expliquer et à justifier complètement la conduite qu'il a tenue, non-seulement à Metz, mais pendant la période d'opérations en rase campagne qui a précédé l'investissement.

En outre, il ferait peser sur deux ou trois des commandants en chef de corps d'armée placés sous ses ordres et sur d'autres chefs militaires, les accusations les plus graves, les plus inattendues, fondées sur un ensemble de pièces d'une irrécusable authenticité.

Nous avons quelque peine à croire que le maréchal Bazaine, même en adoptant cette voie pour sa défense, réussisse à dégager sa responsabilité de commandant en chef. D'une part, il n'est guère supposable que le maréchal Bazaine ait trouvé dans Metz, parmi les officiers-généraux, des complices de ses actes ; de l'autre, les opérations et négociations qu'il a conduites sont trop connues aujourd'hui pour qu'il puisse apporter, devant le conseil de guerre, un ensemble de faits nouveaux, précis et décisifs, capables de modifier la situation à son profit.

En admettant que le maréchal arrive à prouver que tel chef militaire a négligé d'exécuter un de ses ordres, ou ne s'est pas conformé, sur tous les points et dans toutes les circonstances, à ses injonctions, il n'en résultera pas que lui, personnellement, ait rempli son devoir. Il avait, d'ailleurs, le droit, comme commandant en chef, de sévir avec les dernières rigueurs contre tous ceux qui ne se pliaient pas à sa volonté, si haut qu'ils fussent placés. S'il ne l'a fait alors, c'est une faute de plus qu'on peut lui imputer.

M. RATAZZI.

Ainsi que nous l'annoncions hier, M. Rattazzi est mort le 5 juin au matin, à Frosinone, près Rome. Il était né le 29 juin 1808 à Alexandrie. M. Rattazzi était, dans ces derniers temps, le chef du parti de l'opposition de gauche constitutionnelle de la Chambre des députés italiens. Il a été ministre du gouvernement piémontais sous Charles-Albert et du nouveau gouvernement italien sous Victor-Emmanuel.

M. Rattazzi, comme la plupart des hommes politiques d'Italie, a commencé par être avocat. Après la révolution de 1848, il fut envoyé par le collège d'Alexandrie à la Chambre des députés de Turin, où il siégea parmi les députés libéraux.

Sous le ministère Gioberti, il obtint le portefeuille de la justice, et, après la chute de Gioberti, il conserva son portefeuille. Il était ministre lorsqu'eut lieu, le 23 mars 1849, le désastre de Novare. Renversé du pouvoir à l'abdication de Charles-Albert, M. Rattazzi prit place parmi les députés du centre gauche, qui demandaient au gouvernement des réformes sans pousser à une nouvelle révolution.

Il devint président de la Chambre en 1852. En 1854, il fut de nouveau ministre de la justice sous M. de Cavour, son adversaire d'autrefois. Éloigné du ministère en 1858, M. Rattazzi fut rappelé au pouvoir le 19 juillet 1859, à la suite de la démission du ministre Cavour qui suivit la paix de Villafranca.

Il en sortit six mois après, en 1860, lorsque M. de Cavour fut de nouveau appelé à constituer un ministère. En 1861, M. Rattazzi fut nommé président de la Chambre. Il fut rappelé au ministère en mars 1862 avec le titre de président du conseil des ministres et le portefeuille des affaires extérieures.

C'est sous ce ministère qu'eut lieu l'échauffourée de Garibaldi, qui finit à Aspromonte et qui amena la chute du cabinet Rattazzi. De nouveau ministre en 1867, il encouragea l'expédition des garibaldiens qui aboutit cette fois à Mentana. Il donna sa démission en octobre, quelques jours avant le départ des troupes françaises pour les États de l'Église.

Depuis cette époque, M. Rattazzi n'a plus occupé le pouvoir ; il a conservé son poste de député. Dans ces derniers jours, il a été appelé par Victor-Emmanuel, et il avait quelque chance de constituer un ministère dont il aurait eu la présidence, si le cabinet Lanza-Sella avait abandonné le pouvoir.

M. Rattazzi est un des hommes d'Italie qui ont le plus contribué à l'unité. Sa politique était très-applaudie par les organes libéraux français, tels que le *Siècle*. On sait à quel résultat pour la France cette politique a abouti. Il avait énergiquement combattu pour empêcher, en 1859, la cession de Nice et de la Savoie à la France.

M. Rattazzi avait épousé, en 1863, M^{me} Marie de Solms, née Bonaparte Wyse.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Nous connaissons maintenant la vérité sur l'affaire d'Enderlaza. Il s'agissait pour les carlistes de reprendre un poste de douane, consistant en une petite caserne et deux ou trois maisons situées à la tête d'un pont jeté sur la Bidassoa, à 15 minutes de la frontière.

Le gouverneur de Saint-Sébastien l'avait fait occuper, le 10 mai, par une compagnie de miquelets, qui, depuis peu, avait été remplacée, sur sa demande, par une garnison de 40 *carabineros* (douaniers), presque tous mariés et pères de famille.

Santa-Cruz, revenant dimanche à Vara de sa campagne de Biscaye, jugea à propos de ressaisir ce poste important pour la sécurité de l'approvisionnement des carlistes. Il fit d'abord transporter sur la montagne une pièce d'artillerie et la braqua sur les fortifications où s'étaient retranchés les *carabineros*. En même temps, des détachements peu importants s'échelonnaient sur la crête de la chaîne de montagnes, avec mission de détourner l'attention de l'ennemi. Ceci explique la fausse attaque d'Irun et le bruit qui a couru un instant de la prise de cette ville.

L'affaire véritable eut lieu à Enderlaza, dont le fort battu en brèche par les projecti-

les de Santa-Cruz tombait pierre par pierre ; la garnison se réfugia enfin dans les deux maisons formant la tête du pont ; les carlistes, voyant que les *carabineros* s'obstinaient dans leur résistance, s'approchèrent de ces édifices sous un feu meurtrier et les incendièrent.

Les *carabineros* obligés de les quitter arborèrent le drapeau blanc ; mais quand leurs adversaires arrivèrent pour recevoir leur soumission, ils tirèrent sur eux : les carlistes furieux tombèrent sur la garnison avec la colère qu'on peut imaginer ; vingt-huit soldats furent fusillés sur place, six se noyèrent en voulant passer la Bidassoa à la nage ; cinq ont pu s'échapper en gagnant la frontière française.

Voilà toute la vérité sur le prétendu massacre des douaniers dont l'Agence Havas et la *Gaceta* font tant de bruit. Ce n'est autre chose qu'une de ces immolations comme la guerre nous en offre chaque jour le spectacle.

Tous les autres massacres dont on nous parle ne sont pas moins imaginaires ; il faut que le gouvernement de messieurs les fédéraux soit bien dans l'embarras pour recourir à des manœuvres aussi grossières, qui ne tromperont personne, ni en Espagne, ni en Europe.

Elles ne justifieront pas davantage les mesures de rigueur ou plutôt de férocité qu'on va solliciter des Cortès comme représailles des actes de cruauté attribués aux carlistes.

La session parlementaire a débuté avec des allures de crises très-caractérisées. A l'ouverture de la séance du 6, M. Pereira a protesté contre le décret de dissolution de la commission de permanence, le représentant comme un attentat commis contre la loi ; il a dû se retirer devant l'orage soulevé par ses courageuses paroles.

Prises en masse, les Cortès sont en effet socialistes ; le *Moniteur* l'observe avec raison :

« On peut dire que l'Espagne a le singulier privilège de montrer pour la première fois au monde le spectacle d'une grande assemblée ayant pour objectif la destruction d'une société et d'une nationalité. Car les députés sont tous d'accord sur la nécessité de couper en morceaux l'unité de leur patrie, et ils ne diffèrent d'opinion que sur la grandeur et la largeur des morceaux. »

Tous sont en effet d'accord en principe pour proclamer la République fédérale : en fait, ils ne peuvent s'entendre sur la délimitation de chacune des Républiques partielles. Ainsi, en Catalogne, les villes de Tarragone, Reuss et Gérone ont nettement déclaré qu'elles ne voulaient pas faire partie de l'État de Barcelone, mais qu'elles entendaient conserver leur autonomie.

Cela donne une idée suffisante de l'état de décomposition auquel l'Espagne est arrivée en quelques mois, sous la conduite des utopistes républicains qu'elle a laissés prendre la direction des affaires.

D'après l'Agence Havas, les carlistes auraient fait sauter le pont d'Enderlaza. Ils se fortifient à la Plena de la Plata, ainsi qu'au pont de Sudarlossa, qu'ils ont enlevé le 4 dans un combat. Santander serait également menacé par eux ; on s'attendrait à voir couper la ligne ferrée qui aboutit à ce port.

ALLEMAGNE.

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes, dont la première a été adressée au *Times*.

Berlin, le 8 juin.

En confirmation de votre télégramme de Paris du 3 juin, je suis en mesure de pouvoir vous déclarer que l'Allemagne, la Russie et l'Autriche ont refusé de continuer leurs rapports diplomatiques officiels avec la France, à moins que l'avènement au pouvoir du maréchal Mac-Mahon ne leur fût spécialement notifié. Jusqu'au 3 de ce mois, aucune notification analogue n'avait été faite à Berlin, et il en résulte que l'ambassadeur français n'a pas été compris dans la présentation du corps diplomatique au shah de Perse.

Le 2 juin, des instructions furent envoyées à l'ambassadeur allemand à Paris, à l'effet d'avoir à se mettre semi-officiellement en rapport avec M. de Broglie. On s'attend à ce que l'échange de communications ainsi

commencé conduira à un prompt arrangement.

On écrit de Berne, le 8 juin :

« On assure que le gouvernement prussien a adressé une circulaire aux représentants du roi Guillaume à l'étranger et aux présidents des provinces et régences de la monarchie pour leur tracer le langage qu'ils doivent tenir au sujet de l'établissement du nouveau gouvernement en France.

» D'après ce qui se dit ici, la dépêche prussienne commencerait par reconnaître hautement les efforts que M. Thiers a faits pour assurer le paiement de l'indemnité de guerre et la libération du territoire, ainsi que la loyauté de sa conduite vis-à-vis de l'Allemagne; puis elle exprimerait, en présence des loyales déclarations de M. le maréchal de Mac-Mahon, l'espoir du cabinet de Berlin de rester dans de bons termes avec le nouveau Président de la République.

» Les agents du gouvernement seraient particulièrement invités à faire remarquer que l'on avait été heureux, à Berlin, de constater les tendances conservatrices dont le nouveau gouvernement français était animé à l'égard des menées du socialisme. Ordre leur serait donné, en outre, d'exprimer la conviction du gouvernement du roi que le changement de gouvernement en France n'exercera aucune influence sur l'attitude des membres des différentes communions religieuses dans l'empire. De la sorte, l'Allemagne, qui n'a nulle intention de s'occuper des affaires intérieures de la France, tant qu'elles ne compromettent pas le paiement de l'indemnité et la libération du territoire, ne pourra avoir aucun sujet d'inquiétude à l'égard de la France.

» Le document se terminerait par la recommandation de faire ressortir que le caractère loyal de M. le maréchal de Mac-Mahon et les principes conservateurs qui l'animent sont pour tous une garantie de l'établissement de bons rapports avec le nouveau gouvernement de la France. »

Le *Mémorial diplomatique*, revenant sur ses informations précédentes, publie la note suivante relative aux projets d'entente entre les trois cours du Nord :

« Nos lettres de Vienne confirment tout ce que nous avons dit antérieurement sur l'étroite union qui s'est établie entre les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. De puissants intermédiaires se sont employés depuis longtemps à la réalisation de ce grand problème diplomatique, et l'on peut dire que l'alliance des trois cabinets est le résultat d'une double combinaison. »

» La réconciliation sincère entre les cours de Berlin et de Vienne est due en grande partie au prince impérial d'Allemagne, fils de l'empereur Guillaume. De même, l'accord entre l'Autriche et la Russie est l'œuvre personnelle de l'empereur Guillaume, secondé en cette circonstance par de grands personnages de la cour de Saint-Pétersbourg, très-dévoués à la personne de l'empereur Alexandre. »

ITALIE.

Les généraux et procureurs généraux d'ordres religieux ont adressé à Victor-Emanuel et aux présidents du conseil des ministres, du Sénat et de la Chambre, en date du 2 juin, une protestation énergique contre la loi de suppression et de spoliation votée par les députés italiens. C'est un document considérable qui émeut le corps diplomatique et révèle la profondeur de l'iniquité de la révolution subalpine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Dans les divers scrutins auxquels a donné lieu la discussion de la loi relative aux membres des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions, les députés de Maine-et-Loire se sont toujours prononcés en faveur du projet.

Cependant, M. Max Richard s'est abstenu de voter sur l'ensemble du projet de loi.

Il n'a pas non plus pris part au vote, avec M. le comte de Durfort de Civrac, sur l'arti-

cle 3, portant que le conseiller démissionnaire par refus formel ou abstention persistante de remplir son devoir, ne pourra être réélu sous le délai d'un an.

Le *Journal officiel* a publié un rapport au Président de la République française, signé de la Boullerie, ministre de l'agriculture et du commerce.

Ce rapport conclut à la réorganisation sur des bases plus complètes du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Le maréchal Mac-Mahon, Président de la République, ayant approuvé par un décret les conclusions de ce rapport, le *Journal officiel* publie les noms des membres de ce conseil réorganisé.

Parmi ces noms, nous trouvons, pour la section de l'industrie, celui de M. Ambroise Joubert, député de Maine-et-Loire.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder, à titre de récompense, un ouvrage relié à un certain nombre d'instituteurs qui se sont signalés par la bonne tenue des bibliothèques scolaires dont la garde leur est confiée.

Parmi ces instituteurs, nous remarquons le nom de M. Torcé, à Allonnes (Maine-et-Loire).

M. le ministre de la guerre vient d'envoyer dans l'Ouest plusieurs officiers délégués par lui, pour procéder à une enquête sur de nombreux achats de chevaux qui seraient faits depuis quelque temps par des maquignons allemands.

Le fait aurait déjà été signalé à M. le général de Cisse, qui allait procéder à une investigation au moment où M. du Barail est venu le remplacer au ministère de la guerre.

L'Union bretonne, de Nantes, assure que le maire de cette ville a demandé au gouvernement l'autorisation de rétablir, sur la place du palais de justice, le monument élevé à la mémoire de M. Billault, qui avait été détruit après le 4 septembre.

M. Waldeck-Rousseau aurait également sollicité le pouvoir nécessaire pour poursuivre les personnes qui, en renversant un monument public, ont porté atteinte à la propriété municipale.

Le tribunal correctionnel de Nantes vient de juger une affaire en diffamation intentée par M. Cardozo de Bethencourt contre le directeur-gérant du *Petit Journal* de Paris.

Cette feuille avait publié un compte-rendu infidèle et injurieux du procès des Espagnols, où M. de Bethencourt était cité comme témoin.

Le tribunal, faisant droit à la demande du plaignant, a condamné le gérant du *Petit Journal* à 1,000 francs de dommages-intérêts, 500 francs d'amende et aux frais. Il a, en outre, ordonné l'insertion du jugement dans le *Petit Journal* et dans deux journaux de Nantes, au choix de M. de Bethencourt.

Nous rappelons que Déjazet paraîtra ce soir sur le théâtre de Saumur. Tout le monde voudra voir l'incomparable actrice, contemporaine de Talma, de Dazincourt, de Mars et de Duchesnois, dans le rôle du jeune marquis de Lauzun.

Le 8 juin, jour fatidique de la Saint-Médard, nous avons joui d'un temps resplendissant. D'aucuns prétendent qu'il vaudrait mieux de la pluie. Comment contenter tout le monde ?

On écrit de Poitiers que la population honnête de cette ville est indignée des traitements rigoureux et injustes qu'on vient de faire subir à quatre carlistes.

Ce sont les nommés Aureliano Martin, Leandro Casasola, Manuel Fernandez et Juan Rodriguez.

Ces braves gens, originaires de la province de Zamoranos et engagés au service de Charles VII, avaient été obligés d'entrer en Portugal; de là ils avaient gagné Londres, où le comité carliste leur avait donné de l'argent pour rentrer en Espagne en traversant la France.

A Tivone, près de Poitiers, ils ont été arrêtés le 14 mai, sans qu'ils aient commis aucun délit ni aucune contravention. On ne saurait les accuser de vagabondage et de

mendicité, puisqu'ils avaient encore alors de l'argent en poche.

Ils ont été incarcérés à Poitiers jusqu'au 5 juin. Enfin, jeudi, on les a fait sortir de prison, mais pour les mener à la gare, enchaînés deux à deux, au milieu de quinze malfaiteurs condamnés, et c'est dans cette société ignoble qu'on les a expédiés par le chemin de fer, dans la voiture des prisons, à la frontière de Belgique.

Les quatre braves soldats espagnols, qu'on vient de traiter comme des galériens, ne savent pas le français. Ils ne peuvent se plaindre; mais nous souhaitons que la presse s'associe à notre indignation pour dénoncer de tels actes qui déshonoreraient l'administration française.

Les courses de Saint-Malo et de Saint-Servan auront lieu, sur le nouvel hippodrome de la Redoute, près Saint-Malo, le samedi 9 et le dimanche 10 août 1873, à 2 heures.

On lit dans le *Moniteur du Calvados* :

Un terrible accident est arrivé à Graye.

Mercredi dernier, à 8 heures du soir, avait lieu la retraite pour les enfants de la première communion; la femme du sonneur et ses enfants venaient de descendre de la tour.

M. le curé était assis dans sa stalle. M. le missionnaire était monté en chaire, lorsque tout à coup une pierre se détacha de la corniche et, rebondissant sur la chaire, vint tomber sur la stalle de M. le curé. En même temps toute la tour de l'église s'éroula.

M. le missionnaire, sautant par dessus la chaire, se réfugia dans les premiers bans; M. le curé parvint à se dérober, pendant que tous les assistants prenaient la fuite chacun de leur côté.

Un homme fut écrasé sous les ruines de la tour, tandis que plusieurs autres personnes étaient grièvement blessées, savoir :

M. Gard, jardinier, tué sur le coup; ce malheureux n'avait que son état de jardinier pour vivre. Il laisse une femme infirme et deux enfants.

Le domestique de M. Leroux, dont l'état est désespéré.

M. Bottet-Dubosq, curé de Graye; il a la tête fendue.

Le P. Letellier, dominicain de Paris, a eu la jambe foulée en sautant.

M. Gouy, maréchal, père et fils, grièvement blessés à la tête; contusions.

MM. Blin, père et fils, grièvement blessés; plusieurs trous à la tête.

M. Colleville, tailleur; blessures sans gravité.

Les deux fils Hue, l'un d'eux a la jambe cassée, l'autre a des contusions sans gravité.

Les deux Guillemain, blessés grièvement.

L'accident est attribué à la vétusté de la tour, que M. le curé désirait depuis longtemps faire réparer.

L'horloge a été réduite en pièces; tout au contraire, la cloche a été retrouvée intacte dans les décombres.

Le bruit de ce terrible éboulement s'est fait entendre à plus d'une lieue à la ronde et est parvenu jusqu'à Banville.

Toutes les précautions vont être prises pour préserver le reste du sanctuaire qui menace ruine.

L'église de Graye appartenait en grande partie au XI^e siècle. Le rétable du XIII^e siècle a été préservé. Le grand autel n'a reçu aucune atteinte.

Une véritable consternation règne dans la commune.

Faits divers.

M. Thiers a quitté l'appartement qu'il habitait provisoirement boulevard Malesherbes, pour s'installer dans la maison de sa belle-sœur, 44, rue d'Aumale. Il y restera jusqu'au jour où son hôtel de la place Saint-Georges sera complètement restauré.

On écrit de Toulon, 5 juin :

« Il n'est pas vrai que l'amiral Jauréguiberry ait donné sa démission de préfet maritime. »

La *Presse* annonce que M^{me} la comtesse de Paris, qui a été fort souffrante, à la suite

d'une fausse couche de trois mois, est dans un état de santé satisfaisant.

LES GARÇONS DE CAFÉS ET RESTAURANTS.

Les divers corps de métiers d'une ville comme Paris sont une mine inépuisable d'observations. Parmi les plus intéressantes et les moins connues, il faut compter la nombreuse corporation des garçons de café.

De la brasserie borgne que fréquente la bohème au restaurant à la mode où se rend la *fashion*, on se doute bien que l'échelle est longue et qu'il y a des échelons pour tous les goûts. C'est une gamme complète, commençant par le linge douteux et finissant par l'habit noir.

Levés avec le jour, la serviette au cou, le visage pâle et battu, on les voit partout nettoyer, polir, balayer, commençant par le labeur d'un aide de cuisine cette vie de gentilhomme du tablier qui ne finit qu'avec la soif publique... assez tard dans la nuit.

La toilette de la maison terminée, les chaises mises en place, les serviettes dressées, ils disparaissent un à un pour revenir frisés, rasés, raides et propres quelquefois.

Et les clients arrivent. Alors, dans les cabarets fréquentés, dans les cafés fumeux, leur manège tient du vertige. Ils répondent à tout, ils pourvoient à tout, portant des plats en équilibre sur un doigt, au grand détriment des dos qu'ils rencontrent; lançant de loin, dans le redoutable laboratoire où chefs et aides se multiplient, des exclamations inarticulées qui donnent une haute idée de ce qu'ils vont vous servir!

Et pas fiers. Ils répriment le sourire de pitié qui leur vient aux lèvres lorsqu'un dîneur ne connaît point un mets. Ils daignent l'instruire, ils le soignent, ils le conseillent. Après quoi, modestes jusque dans l'abondance, ils recueillent sans fausse humilité le *pourboire* qu'on ne leur refuse jamais.

Ils ont des heures dans la journée où la soif est tarie, où la faim se tait. Alors, étendus, les uns songeant aux rentes à venir, les autres lisant le journal maculé et froissé qu'on s'arrachait tout à l'heure, ils attendent le moment d'une nouvelle invasion; se levant de mauvaise humeur quand un client devance l'heure à la mode, regardant avec des yeux terribles celui qui retarde trop son départ.

Et puis le soir, les jambes usées, les bras lents et les yeux lourds, ils défont ce qu'ils ont fait le matin, échafaudant les chaises sur les tables, couvrant l'argenterie démocratique qu'ils ne craignent point de laisser derrière eux; et, dans la ville sombre, par deux ou trois, le collet relevé, fumant et dormant debout, ils regagnent les mansardes, où résonne quelque temps dans le silence environnant le bruit des gros sous que l'on compte.

Dernières Nouvelles.

Les élections municipales ont eu lieu dimanche à Lyon; 35 radicaux sur 36 conseillers à élire ont été nommés; un seul conservateur, M. le banquier Aymard, a été nommé par la section de Bellecour.

Ce résultat ne surprendra personne, surtout avec des listes électorales falsifiées à plaisir par l'ancienne municipalité.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Mardi 10 juin 1873,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{lle} DÉJAZET

Le Marquis de Lauzun, Comédie en 2 actes, mêlée de couplets, de MM. Car-mouche et Paul Vermond.

M^{lle} DÉJAZET remplira cinq rôles de différents caractères, qu'elle a créés à Paris, aux Variétés.

Les autres rôles seront joués par MM. Rousseau, Donatien, Gervaise, Gabriel, Brussels, M^{mes} Bony et Montigo.

Le P'tit de la Bonne, folie-vaudeville en 1 acte, paroles et musique de M. Eugène Déjazet, jouée par M. Castel, M^{me} Donatien et M. Gabriel.

Le Bonhomme Jadis, comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par Henri Murger, jouée par MM. Gervaise, Lefèvre et M^{lle} F. Bony.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

ORDRE : 1. Bonhomme Jadis; 2. Marquis de Lauzun; 3. Le P'tit de la bonne. — A 8 h. 3/4, M^{lle} Déjazet.

Pour cette représentation, le prix des places ne sera pas augmenté.

Publications de mariage.

Louis Raimbault, cordonnier, du Cou-dray-Macouard, et Jeanne-Marie Bizeul, domestique, de Saumur.
 André-Pierre Pasquer, propriétaire, de Montilliers (Maine-et-Loire), et Joséphine-Victorine Blaiteau, lingère, de Saumur.
 Jules Desbois, domestique, de Saumur, et Pélégie Dautel, domestique, du Lude.
 Louis Ballu, tailleur de pierres (veuf), et Jeanne Hupon, lingère (veuve), tous deux de Saumur.
 Jean-Edmond Vigneau, serrurier, de Saumur, et Marie-Justine Doret, sans profession, de Monts-sur-Guesnes (Vienne).

COMPAGNIE ANONYME

DES

HOUILLÈRES

DE LA

SAONE ET DU RHONE

CAPITAL SOCIAL

TROIS MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

11, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à PARIS

EMISSION DE

20.000 OBLIGATIONS

Rapportant 45 francs d'intérêt annuel

Payable par semestre : 7 fr. 50 le 15 janvier et 7 fr. 50 le 15 juillet

Ces Obligations, émises à 200 francs et ressortant à 180 francs nets, sont remboursables à 300 francs, en cinquante années, par tirages annuels. Les Souscripteurs de Cinq Obligations recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé 30 p. 100 dans les bénéfices. Il en résulte que chaque Souscripteur de CINQ OBLIGATIONS a droit :
 A 75 fr. de revenu fixe.
 Et 38 fr. 25 de revenu éventuel.
 Total : 113 fr. 25 pour un déboursé de 900 fr.
 Soit 8 1/3 0/0 de revenu fixe et 4 1/4 0/0 en plus de revenu éventuel.
 Ensemble, plus de 12 1/2 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron de FARINCOURT, *, ancien préfet, *Président.*
 MM. Aristide BOUINAI, *.
 Marie CLAUDIN, ancien maître de forges.
 de GAY du PALLAND, *, ancien sous-préfet.
 E. LIONNET, ancien chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

L'exploitation de la compagnie, qui comprend les houillères de Communay, de Norroy et de Forges, porte sur une étendue de 6,690 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable, représente, d'après leurs évaluations, une moyenne de 19,226,000 tonnes.
 Le produit net, calculé à raison de 5 fr. par tonne, avec une extraction annuelle de 275,000 tonnes, représente un bénéfice brut de 1,307,500 fr., qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net 1,024,500 fr., tandis que le service des 20,000 Obligations qui font l'objet de la présente émission n'exige, amortissement compris, qu'une somme de 328,585 francs par an.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 200 francs l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables :

En souscrivant.....	20 »
A la répartition.....	30 »
15 juillet.....	50 »
15 octobre.....	50 »
15 janvier 1874.....	50 »
	200 »

A déduire, les coupons du 15 juillet et du 15 janvier... 15 » }
 Escompte bonifié aux Souscripteurs qui se libèrent immédiatement... 5 » } 20 »

Ce qui fait ressortir l'Obligation à. 180 »

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Du 9 AU 15 JUIN INCLUSIVEMENT

A PARIS : Au Siège de la Société, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 11, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la Banque générale de Crédit, 7, rue Lafayette.
 DEPARTEMENTS : Banquiers, Agents de Change et Changeurs.
 Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquier, au crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — On recevra en paiement des souscriptions et sans aucuns frais :

1° Tous les coupons payables en juillet ;
 2° Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres. (259)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
 — Santé à tous par la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, érysième, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalescière* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co., 26, place Vendôme, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 4580. — 7 Juin 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Cour-

rier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. de Cherville (suite). — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes, par M. Jules Rohaut. — Revue littéraire : livres nouveaux, par M. Jules Claretie. — Le Monde des affaires (VI), ce que deviennent les valeurs qui s'en vont, par M. Léon Creil. — Le pèlerinage de Chartres. — Échecs.

Gravures : Manzoni. — Exposition de Vienne : le pavillon égyptien. — La Fête-Dieu en Espagne. — La pelouse de Longchamps un jour de courses. — Le Télégraphe atmosphérique : les réservoirs à air ; — Appareils de réception et d'expédition d'un poste intermédiaire. — La France pittoresque : la porte du Croux à Nevers. — Le pèlerinage de Chartres : arrivée des membres de l'Assemblée nationale. — Rébus.

Marché de Saumur du 7 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 25 04	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—
Seigle 75 20 02	Foin (h. bar.) 780	50
Orge 65 19 77	Luzerne —	780 40
Avoine h. bar. 50 11 50	Paille —	780 30
Fèves 75 14	Amanches	50 25
Pois blancs	— cassées 50	—
— rouges	Cire jaune	50 180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500. — à	—
Chenevis 50 12	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. —	Blanc	— à —
— chenevis 50	Demi-couleur	— à —
— de lin 50	Brun	— à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872. 1 ^{re} qualité	80 à 90
Id. 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872. 1 ^{re} id.	53 à 60
Id. 1872. 2 ^e id.	43 à 48
Saint-Léger et environs 1872. 1 ^{re} id.	43 à 48
Id. 2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872. 1 ^{re} id.	43 à 48
Id. 2 ^e id.	37 à 45
La Vienne. 1872.	85 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1872.	90 à 100
Champigny, 1872. 1 ^{re} qualité	110 à 120
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1872.	100 à 115
Varrains, 1872.	» à »
Bourgueil, 1872. 1 ^{re} qualité	115 à 135
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigné 1872.	100 à 110
Chinon, 1872. 1 ^{re} id.	90 à 100
Id. 2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	801 25	»	3 75	C. gén. Transatlantique, j. juill.	297 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	80	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	642 50	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	455	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	422 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	457 50	»	2 50
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	960	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	90 90	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	89 75	»	10	Est, jouissance nov.	516 25	1 25	»	Orléans	278 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	850	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	279	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	396 25	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	395	»	»	Est	272	»	»
— 1865, 4 %	447 50	2 50	»	Nord, jouissance juillet.	1027 50	»	1 25	Nord	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	287 50	»	2 50	Orléans, jouissance octobre.	816 25	1 25	»	Ouest	275 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253 75	1 50	»	Ouest, jouissance juillet. 65.	510	»	»	Midi	277 24	»	»
Banque de France, j. juillet.	4340	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes.	252	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	360	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	687 50	»	2 50	Vendée	233 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	5	Société Immobilière, j. janv.	17 50	»	1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — —	soir, —
1 — 33 — —	omnibus.
4 — 13 — —	express.
7 — 27 — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — —	omnibus.
9 — 50 — —	express.
12 — 38 — —	soir, omnibus.
4 — 44 — —	—
10 — 30 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agreablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PIANO CARRÉ

Bon pour les commençants. S'adresser au bureau du journal.

Meubles, Tapis, Tentures, Fournitures pour tapissiers.

VENTE

Avec rabais considérable, par suite de cessation de commerce, Rue Saint-Julien, N° 32, ANGERS.

Toiles crémees, Toiles diverses, Nappes, Mouchoirs, Couvertures de cheval et de voyage, Toile Cuir, Duvet, Plume, Crin, etc.

VENTE EN LIQUIDATION

Rabais important.

Rue Boisnet, 8, Angers.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

SOURCES MINÉRALES

DE THOUARCE.

Situées dans un des plus riches et des plus pittoresques sites de l'Anjou, au milieu des coteaux renommés pour la qualité de leurs vins, ces sources sont d'une richesse exceptionnelle.

Elles ont été soumises à l'appréciation de l'Ecole de Médecine de Paris.

Dans le rapport de MM. Dezanneau et Tureau, on lit :

- 1° Que ces eaux appartiennent à la classe des eaux ferrugineuses froides ;
- 2° Que la proportion de fer qu'elles contiennent et l'état dans lequel ce métal s'y trouve combiné les place au premier rang des eaux de cette classe, tant indigènes qu'étrangères ;
- 3° Que la proportion d'acide carbonique qu'elles retiennent assure leur assimilation.

La petite ville de Thouarce, sur le bord du Layon, rivière très-poissonneuse, est un chef-lieu de canton qui offre toutes les facilités d'installation désirables.

Belle route. — 28 kilomètres d'Angers. — Plusieurs voitures par jour. Correspondance avec le chemin de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Lepine, qui se charge de préparer les logements. (250)

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture

Agriculteur praticien ;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 4, maison des 100 Louis d'Or.

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.